

RES MULTISUPPORT

Assurance Vie

Contrat d'assurance vie de groupe
en euros et/ou en unités de compte,
régé par le Code des assurances,
souscrit par l'Association Médicale
d'Assistance et de Prévoyance



Comment adhérer au RES Multisupport ?

Rejoignez les **5** pièces justificatives
à votre demande d'adhésion pour ne pas retarder la date d'effet de votre contrat.
Adressez le tout à : **MACSF épargne retraite**
10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 40100 - 92919 LA DÉFENSE CEDEX

POUR NE RIEN OUBLIER, COCHEZ LES CASES !

1 - QUESTIONNAIRE « Nos conseils pour répondre à vos besoins »

2 - VOTRE DEMANDE D'ADHÉSION

Elle doit être dûment complétée, datée et signée par l'adhérent/assuré.

La mention de la profession est obligatoire. Pour les non professionnels de santé, reportez l'une des catégories suivantes sur la demande d'adhésion

- agriculteur
- artisan
- commerçant et assimilé
- étudiant
- chef d'entreprise
- profession libérale et assimilé
- cadre de la fonction publique
- inactif divers
- cadre du secteur privé
- employé de la fonction publique
- employé du secteur privé
- retraité
- ouvrier

Si l'adhérent/assuré est mineur, elle doit être signée par les deux représentants légaux.

3 - LA PHOTOCOPIE RECTO/VERSO DE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ

Celle de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité, ou, à défaut, de votre permis de conduire.



Si l'adhérent/assuré est mineur, joignez la copie recto/verso de la carte d'identité de chaque représentant légal.

4 - VOTRE CHÈQUE DE 1^{ÈRE} COTISATION

Il doit être établi à l'ordre de MACSF épargne retraite par le titulaire personnel du contrat.
N'omettez pas de le signer.

Cas particulier : si la cotisation est versée dans le cadre d'une donation ou d'un don d'usage, compléter et joindre obligatoirement «l'attestation de motivation sur l'honneur».

Montant minimum de votre chèque

Si vous optez pour des cotisations libres : 200 € + 5 € de droits d'entrée à l'AMAP = **205 €**

Si vous optez pour un prélèvement automatique mensuel : 30 € + 5 € de droits d'entrée à l'AMAP = **35 €**

5 - VOTRE AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE + VOTRE RIB



Si vous choisissez la convention d'abonnement, l'autorisation doit être complétée et signée par vos soins et accompagnée de votre RIB (relevé d'identité bancaire) à votre nom ou compte joint.

Besoin d'un conseil ?

Appelez le **3233*** ou **01 71 14 32 33**

* Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de chaque opérateur.

MACSF épargne retraite | Société Anonyme d'Assurances sur la Vie régie par le Code des assurances,
au capital social de 58 737 408 €, entièrement libéré, enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 403 071 095
Siège Social : cours du Triangle, 10 rue de Valmy, 92800 PUTEAUX

Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche, TSA 40100, 92919 LA DEFENSE CEDEX | France | Tél : 3233

AMAP | Association Médicale d'Assistance et de Prévoyance, 11 rue Brunel, 75017 PARIS.

Autorité chargée du contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP), 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09